
Le bilinguisme dans la région de la Capitale nationale

par le sénateur Normand Grimard

Trente ans d'application de la Loi sur les langues officielles ont permis au bilinguisme de maintenir sa place au Canada, voire de l'étendre légèrement au Parlement, dans la fonction publique, pour le travail, les achats, la culture et la vie de tous les jours. Même si cette loi précitée a rendu de nombreux services, les années ont cependant peu atténué l'hostilité des adversaires de cette politique. Récemment, le gouvernement s'est vu accuser de complaisance par une autre source. Ses transferts de services aux provinces ou à l'entreprise privée n'ont pas toujours mis au niveau maximum approprié la sauvegarde qui aurait dû être exigée pour le respect des droits linguistiques des minorités desservies. Les débats à propos de la survie de l'hôpital Montfort ont ajouté à l'inquiétude. Sur un sujet relié, ignorant les pressions politiques et populaires, le gouvernement ontarien de Queen's Park a créé la mégaville d'Ottawa sans statut officiel bilingue malgré la recommandation d'un comité parlementaire fédéral : ce qui illustre la fragilité du dossier de la langue. Minoritaires demeurent les francophones hors Québec. Le sénateur Normand Grimard dresse ici un bilan réaliste, amusant, et parfois épicé, du bilinguisme dans la région de la Capitale nationale.

Ségeant au Sénat depuis bientôt dix ans maintenant, j'ai constaté la nature du bilinguisme à Ottawa. Par exemple en matière de langues officielles, une forme de mathématique officieuse s'applique : si cinq francophones parlent entre eux en français et qu'il arrive un anglophone, tout le groupe commencera à parler en anglais. La majorité n'est plus la majorité. Elle s'asservit à la minorité. Quelques fois, le même phénomène se produira à l'avantage du français. Mais il sera infiniment plus rare, habituellement de durée plus limitée, sinon passagère, et supposera parfois qu'un anglophone qui a pris des cours de langue veuille consciemment « exercer » son français.



Avocat, Normand Grimard fut nommé au Sénat en 1990. Il est l'auteur de l'Indispensable Sénat : Défense d'une institution mal aimée. Éditions Vents d'Ouest, Hull 1995.

Une publication officielle survient-elle ? Avec les derniers raffinements, on vérifiera la qualité de l'anglais pour qu'il soit à point. Quant au français, on y portera moins d'attention. Dans nombre de réunions, qu'il s'agisse de l'oral ou de l'écrit, l'anglais prime sur le français. Imaginons qu'on cite un rapport officiel à l'occasion d'un débat dans une des deux Chambres du Parlement ou à un comité. Dans quelle langue le fera-t-on ?

Il en est ainsi parce qu'on refuse, à bon droit, de surcharger la discussion. Le temps a une valeur infiniment précieuse. Or, en pratique, ce qui arrive est que le texte le plus souvent cité est celui de la langue de la majorité et que, graduellement, ce sont les expressions anglaises qui finissent par s'imposer, sauf les cas où les caprices de la langue mènent à des interprétations loufoques.

Ainsi, à moins d'être un fantaisiste chevronné, s'adresser à « la chaise » ou « au fauteuil » frise le ridicule dans la langue française. En français correct, on ne parle pas à la chaise ou au fauteuil, objets inanimés, mais uniquement au président ou à la présidente qui dirige les débats d'une assemblée. Pourtant, en anglais, cet usage syncopé des mots *the chair* est parfaitement admis, encouragé, légitime, consacré par des siècles de pratique. Pour ces mots *the chair* et quelques autres, un comité dont je faisais partie a proposé récemment de corriger le Règlement du Sénat datant de mars 1996 dans sa version française.

Les parlementaires francophones à Ottawa en viennent à parfaire leur connaissance de l'anglais ou même à le parler spontanément pour augmenter leur efficacité dans les débats. S'exprimer dans sa langue : c'est recourir à l'interprétation simultanée parfois donnée à un homme pour une femme qui parle, ou vice versa.

Le Parlement avec écouteurs aura toujours moins d'impact que le Parlement en direct.

Mais la facilité des francophones à faire leur marque, à Ottawa, s'accroît nettement selon leur endroit de provenance. Ainsi, dans les exercices oratoires, où compte l'aisance à s'exprimer en anglais, les Franco-Ontariens, Acadiens ou francophones venant des autres provinces réussissent souvent mieux que les francophones de souche du Québec parce qu'ils ont l'oreille déjà faite à la langue de Shakespeare. Et ils ont, en plus, l'accent ! C'est un détail extrêmement important dans une capitale où l'éloquence fait partie de l'art quotidien et où l'opinion du *Globe and Mail* et du *National Post* compte plus que celle des quotidiens montréalais *Le Devoir* ou *La Presse*, lorsqu'on s'arrache les journaux quotidiens.

Comme l'anglais domine et reste la langue la plus lue, la plus utilisée, la plus entendue puisque 32 % de la population parlent

le français dans la région métropolitaine de la capitale nationale, à savoir 14 % à Ottawa même et 80 % à Hull, on ne peut pas compter sur les commerces d'Ottawa – du Marché By ou du Centre Rideau – pour inculquer ce second souffle au français en Ontario. C'est dire le poids incertain du bilinguisme régional quand ni la Sûreté d'Ottawa-Carleton ni l'Hôpital d'Ottawa ne jugent essentiel d'inclure la pleine connaissance du français parmi les critères d'embauche respectivement de leur chef ou de leur président.

L'histoire aligne un ensemble de faits

Le Canada ne sera jamais bilingue au sens que certains rêveurs le pensent. Par contre, il est plus bilingue que les péquistes (et les bloquistes) le prétendent.

La venue des Français en 1534 a été suivie de la fondation de Québec en 1608. Soixante mille colons français vivaient au Canada lors de la conquête de la Nouvelle-France par l'Angleterre en 1760. Ensuite, un déclic important s'est produit avec l'Acte de Québec de 1774 et il explique en partie le Canada d'aujourd'hui. André Burelle écrit que le Parlement britannique, à cette occasion, concéda le droit de conserver la langue française, la religion catholique, le droit civil et le régime seigneurial « pour détourner les Canadiens français nouvellement conquis du mouvement de révolte qui grondait dans ses colonies américaines ». ¹ La fédération canadienne de 1867 renoua avec ces garanties. Elle a rétabli une partie des droits que l'Acte d'union de 1840 avait tenté d'abolir : la province de Québec retrouva son existence propre après une fusion forcée d'une durée de vingt-sept ans avec l'Ontario et elle redevint le foyer des Canadiens français. John A. Macdonald ne lisait ni ne parlait le français. ² L'union entre Macdonald et George-Étienne Cartier, le mentor du Québec, a permis la naissance de la Confédération de 1867 et scella un pacte entre Canadiens anglais et Canadiens français.

On a eu beau rire des chéquers bilingues de John Diefenbaker accordés en 1962 : ils ont quand même constitué une pierre importante de l'édifice national. Ce chapeau de bilinguisme, le Canada le porte surtout lorsqu'il veut se distinguer des États-Unis où le *melting pot* nivelle toutes les différences culturelles avec la gentillesse de la lame d'une chenille de bulldozer.

Au Parlement fédéral et à l'Assemblée législative du Québec, l'usage du français était facultatif dans les débats (mais obligatoire dans les registres et procès-verbaux). On pouvait de même utiliser l'une ou l'autre langue devant les tribunaux du Canada et ceux du Québec. La Loi de 1969 reconnaît que l'anglais et le français sont les deux langues officielles du Canada et elle proclame que, vu qu'il en est ainsi, chaque Canadien peut s'adresser à l'État fédéral dans la langue officielle de son choix. La *Loi constitutionnelle de 1982* raffermi ces dispositions et confère un statut d'« égalité » à la

version française et à la version anglaise des lois et autres documents publiés par le Parlement. Cette législation enchâsse de même le bilinguisme officiel du Nouveau-Brunswick. Ces garanties cependant n'ont jamais prétendu prescrire que tout se déroule dans les deux langues dans la capitale fédérale ni dans les institutions concernées.

Le bilinguisme officiel existe au Canada depuis 1969. Le premier ministre Lester B. Pearson en a installé l'amorce. Son successeur, Pierre Elliott Trudeau, a continué d'élaborer cette politique et lui a donné sa forme actuelle. Le gouvernement conservateur du premier ministre Brian Mulroney a présidé au rajeunissement de cette loi en même temps qu'à une nouvelle confirmation, en 1988. Depuis le début, c'est peut-être l'un des programmes les plus mal compris du gouvernement fédéral. L'irritation classique de certains Canadiens anglais portent sur la publicité bilingue de leurs boîtes de céréales, le matin : « On veut nous rentrer le français de force dans le gosier. » L'autre critique, parfois entendue, hélas, est de croire que les francophones qui constituent 24 % de la population du Canada finiront éventuellement par prendre le contrôle du pays, si ce n'est pas une menace très imminente, croient les adversaires les plus obstinés des droits linguistiques. De tels gains, pourtant, sont très loin de se refléter au niveau quotidien dans la fonction publique fédérale où il est faux de penser que tous les francophones peuvent, à leur guise, travailler dans leur langue, sans répercussion pour leur dossier ou leur plan de carrière.

Depuis 1978, un changement notable est la corédaction des projets de loi simultanément en français et en anglais. Aboutir à « deux versions originales et autonomes » respecte mieux l'esprit de la *Loi sur les langues officielles*. Dans une publication du ministère de la Justice datant de 1995, on lit : « En corédaction, aucune des deux versions n'est la traduction de l'autre. Le texte de départ n'est pas, contrairement à ce qui se passe en traduction "classique" immuable : le corédacteur amène son collègue à modifier et à améliorer son texte. »³ L'essor des programmes de traduction législative dans les universités, une augmentation et une meilleure formation des rédacteurs francophones ont éliminé les anglicismes, naguère habituels et courants, tandis que l'utilisation maintenant admise des pronoms allège et raccourcit fréquemment le texte français des lois fédérales. En anglais, on continuera cependant à répéter les substantifs, peu importe le nombre de fois, pour parer à tout risque de confusion, selon les exigences de cette langue.

Que nous apprend la démographie ?

Selon Statistique Canada, le taux de bilinguisme français-anglais a augmenté d'au plus 3,5 % de 1971 à 1996, passant de 13,5 % à 17 %. Au Québec, en 25 ans, la proportion des anglophones bilingues est passée de 37 % à 61 %, se rapprochant du jour où ces derniers doubleront en pourcentage.

Les francophones parlant les deux langues n'ont augmenté que de 26 % à 34 % dans le même délai. Par contre, d'une part, trente ans d'application de la *Loi fédérale sur les langues officielles* n'ont pas perverti le Canada ni abouti à en changer complètement la nature ! En 1996, Terre-Neuve avait encore un taux de bilinguisme sous les 5 %, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont sous les 10 %. Deux provinces dépassent ce cap mais de si peu qu'il ne vaut peut-être pas trop la peine d'en parler : l'Île-du-Prince-Édouard, à 11 %, et l'Ontario, à 11,6 %, bien que cette province conserve une situation à part à cause de sa très grande population. Toujours, le Nouveau-Brunswick et le Québec apportent les plus forts bataillons de bilingues au Canada, avec respectivement 32,6 % et 37,8 % de leur population. D'autre part, le multiculturalisme a été décrété en 1971. Comme autre fibre de notre patrimoine national, il a réduit l'impact de cette reconnaissance officielle du français et de l'anglais en paraissant reconnaître à toutes les cultures, « en droit sinon dans les faits » ce droit à la différence, ce qui diminue l'importance du bilinguisme officiel.

Le printemps dernier, je me suis penché sur le sujet de l'identité canadienne, que j'avais d'abord appelé la culture canadienne. Cette recherche m'a convaincu une fois de plus que le Canada s'enorgueillit de rejeter la politique du *melting pot* tel que le pratiquent au sud de nos frontières nos voisins américains. Mais le fait que la population francophone ne cesse de diminuer au Canada inquiète à juste titre ceux dont les ancêtres sont d'abord venus dans ces pays froids sur des caravelles battant pavillon du roi de France. En 1951, en effet, les quatre millions de francophones formaient 29 % de la population canadienne. En 1991, ils étaient 6,5 millions mais ne comptaient plus que pour 24,3 %. Ce pourcentage est tombé sous les 24 %, d'après le recensement de 1996.

Cette affirmation faite, je ne sais pas toutefois si j'irais jusqu'à dire, comme récemment le premier ministre Jean Chrétien avant le VIII^e Sommet de la francophonie à Moncton en septembre 1999, que l'assimilation, « c'est la réalité de la vie. Dans un sens, il y en a qui n'y croient pas, alors ils lâchent. C'est arrivé à la religion catholique un peu. Alors c'est des choses qui arrivent. » Et le premier ministre de continuer : « Par contre, il y a de nouveaux adeptes qui entrent. Et il y a tout de même sept millions de francophones au Canada, dont un million hors Québec, ce n'est pas banal. Et on me dit qu'il y a deux millions de Canadiens anglophones qui utilisent de façon journalière la langue française. Ça n'existait pas il y a 25 ans. C'est l'évolution. Il y a des hauts et des bas. »⁴

Les Canadiens d'expression française des autres provinces ont diminué pour la première fois en nombre absolu au recensement de 1996, passant de 976 415 à 970 170. Alors qu'en 1951 ils représentaient 7,3 % de la population totale du Canada anglais, en 1996 ils n'étaient plus que 4,5 % et même 2,9 %, si l'on considérait la langue d'usage à la maison. Devant une telle évolution menaçante, les critiques sur les lacunes

d'application de la *Loi sur les langues officielles* ont récemment redoublé.

Le contexte moderne complique la survie francophone

Qu'on l'aime ou non, l'industrialisation joue contre la survie des minorités canadiennes-françaises hors Québec. Travailler à une chaîne de montage en usine suppose d'abord un minimum plus élevé d'usage d'une langue commune que simplement vaquer aux soins agricoles sur sa terre. La mondialisation et l'Internet se sont ensuite ajoutés parmi les facteurs qui ont changé les habitudes et les cultures, et rétréci encore la part du français.

Keith Spicer fut le premier Commissaire aux langues officielles. Dès son rapport annuel de 1970-1971, il a donné le ton ensuite toujours suivi par ces documents : critiquer avec une douce ironie les absences de bilinguisme, dans des rapports sans cesse empreints d'une indéniable qualité littéraire. Toutefois, il conservait le réalisme et notait aussi : « Peut-être est-il inévitable qu'à Ottawa, plus particulièrement, le climat où baigne le bilinguisme soit loin d'être serein. Après tout, dans cette capitale administrative, on n'a pas sur le bilinguisme le point de vue théorique de Sirius : ce qui est en jeu, hic et nunc, ce sont des emplois et des carrières. » Le même style direct a prévalu dans les rapports des Commissaires aux langues officielles subséquents : Max Yalden, D'Iberville Fortier et Victor C. Goldbloom tout juste remplacé, au moment de rédaction, par la franco-ontarienne Dyane Adam.

Le bilinguisme a progressé au Canada au cours des trente dernières années. Mais la dernière décennie a dicté au Commissaire aux langues officielles un nouveau secteur de crainte. Le gouvernement fédéral s'est délesté de plusieurs de ses responsabilités en les transférant soit à l'entreprise privée, soit aux provinces, mais sans insister avec une énergie déterminante sur le maintien des services aux minorités de langues officielles. Le gouvernement, qui surveillait imparfaitement ce qui se passait dans sa cour, a encore plus de difficulté à assurer la discipline dans la cour du voisin.

Les ententes de transfert n'ont pas toujours défini l'étendue ni la rigueur des droits linguistiques.

Face à l'alarme exprimée en si haut lieu par le Commissaire, le gouvernement a formé le Groupe de travail du président Yvon Fontaine qui a enquêté en 1998 sur ces transformations gouvernementales et sur leurs retombées pour les langues officielles. En janvier 1999, ce Groupe de travail a présenté son rapport au ministre Marcel Massé alors président du Conseil du

Trésor. Bien que le titre « Maintenir le cap » se veuille positif, le contenu réel et négatif du document, si on le lit, aurait dû plutôt amené à mettre : « Retrouver le cap ». L'analyse relève les doléances des groupes minoritaires et taxe les autorités de complicité et de laxisme pour avoir donné, sans les garanties suffisantes, le feu vert aux privatisations et aux transferts. En vue de corriger cette situation, le Groupe de travail Fontaine conclut : « Le lien entre le gouvernement et les minorités linguistiques ne peut reposer sur les efforts de quelques personnes et organismes auxquels le gouvernement a choisi de s'associer. » Et plus loin : « Il faut aussi responsabiliser et habiliter l'ensemble des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada dans son action au soutien de la dualité linguistique et des communautés de langue officielle en situation minoritaire. »

Le sénateur Jean-Maurice Simard a dénoncé, par une interpellation à la Chambre haute, ce qu'il appelle la détérioration progressive des services en français aux francophones hors Québec au cours des dix dernières années. Ce sénateur du Nouveau-Brunswick a attiré l'attention sur l'assimilation galopante hors Québec. Il a accusé le gouvernement de donner son aval à une forme de « nettoyage ethnique », au plan culturel, ainsi que le rapporte le quotidien *The Gazette* du 10 janvier 1999. Pour sa part, le sénateur Noël A. Kinsella a appuyé le sénateur Simard et regretté, dans un discours prononcé le 13 mai 1999, que les impératifs du déficit zéro et de la mondialisation aient servi de barre pour justifier une érosion des services en français.

Dans un contexte plus vaste, la dualité linguistique canadienne subit une autre attaque du côté des indépendantistes québécois qui, pour des raisons partisans, considèrent les Canadiens français des autres provinces comme autant de cadavres encore chauds que le destin ne saura qu'entraîner vers l'anglicisation. Le même téléobjectif les conduit à prédire, à moyen terme, la disparition du français à Montréal, voire au Québec. De leur côté, pour des raisons d'économie, les députés réformistes de l'Ouest aboliraient le programme des Langues officielles et toute participation fédérale aux cours de langues ou à la propagation de la culture francophone.

En décembre 1999, le gouvernement ontarien a donné deux autres exemples. Ce faisant, il a créé la ville fusionnée d'Ottawa sans lui attribuer un statut officiellement bilingue. Le gouvernement de Queen's Park, à Toronto, a écarté les pressions politiques et populaires, l'opinion favorable de quatre des 11 municipalités touchées et un sondage local favorable à 88 %.⁵ Tout autant a-t-il fait fi d'une recommandation émanant du Comité parlementaire mixte permanent des langues officielles : entérinée à la Chambre des communes sur division et au Sénat à l'unanimité. (Le tout renforcé par une motion du 16 décembre du sénateur Jean-Robert Gauthier) : Le conseil de la future agglomération

de 750 000 habitants déterminera le statut linguistique de celle-ci.

À la même époque, le gouvernement ontarien ranimait le débat sur l'hôpital Montfort d'Ottawa. Il en appelait du jugement de première instance appuyant la survie de cette seule institution de formation universitaire francophone en Ontario après qu'une commission créée pour étudier les services de santé en eut plus tôt dans l'année recommandé la fermeture.

Même si à Ottawa un parlementaire peut sans problème commander en français ses « deux oeufs au miroir avec bacon » chaque matin, aux cafétérias du Parlement, il est faux de croire que le vrai bilinguisme existe partout.

Le bilinguisme, dans la vie de tous les jours, suppose une foule d'éléments. Il est loin ici d'être universel ni de s'étendre dans tous les cas, il y a une pléthore d'exemples où l'usage

simultané des deux langues affiche une douloureuse souffrance. Voilà pourquoi, à mon avis, le gouvernement et le Parlement se doivent de maintenir intégralement le rôle de phare qui leur incombe pour assurer le maintien de la *Loi sur les langues officielles*. Un retrait serait malsain. C'est le Canada traditionnel qu'on laisse, depuis une dizaine d'années, se détériorer à petit feu.

Notes

1. *Le mal canadien*, p. 33.
2. Voir Michael Bliss, *Right Honourable Men* p. 14.
3. *Lois et règlements : l'essentiel*, p. 109.
4. *Le Devoir*, 28-29 août, 1999.
5. Voir *Ottawa Citizen*, 21 décembre, 1999.